

L'Orellut

Janvier 2026 - N°46

Votre bulletin municipal d'informations



SOMMAIRE



GRAND ANGLE



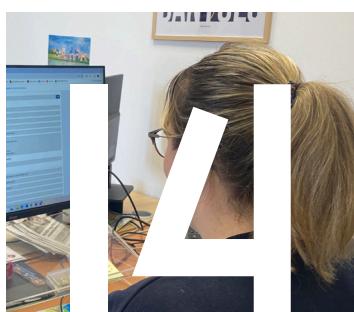
DU CÔTÉ DE L'ÉCOLE



URBANISME



TRAVAUX



AU CŒUR DES SERVICES



DÉVELOPPEMENT DURABLE



LA PAGE DE L'UCAB



LE COIN DES ASSOS



ON SORT !

BANYULS

C'est votre rendez-vous régulier sur la vie locale : infos, portraits, agenda. Tous les épisodes à voir sur notre chaîne YouTube.



Toute l'actualité de la ville sur www.banyuls-sur-mer.com à consulter depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone.



Retrouvez les vidéos publiées par la ville sur sa chaîne YouTube **Ville de Banyuls-sur-Mer**



Rejoignez-nous sur la page Facebook **Ville de Banyuls-sur-Mer**



Partagez vos plus belles photos de Banyuls sur notre compte Instagram **@banyuls_sur_mer** avec le **#banyuls**

Bulletin Municipal d'Informations
Janvier 2026 #46

Directeur de la publication
Jean-Michel Solé, Maire

Ont participé à la rédaction
Claire Borg, Hélène Ferrer,
Laura Hebert, Nathalie Paré,
Thibault Renard
Frédérique Vanderelst.

Crédits Photos
Pôle Communication de la ville,
Adobe Stock, Laurent Lacombe

Maquette et mise en page
Pôle Communication de la ville

ÉDITO

Chères Banyulencques, chers Banyulencs,

L'année qui s'achève a une nouvelle fois mis en lumière la vitalité, la résilience et l'attachement profond que nous portons tous à notre commune.

Banyuls-sur-Mer continue d'avancer, d'évoluer, de se transformer, grâce à l'engagement de chacun : habitants, associations, commerçants, acteurs culturels, vignerons, services municipaux.



À l'orée de 2026, une année importante s'annonce. Elle portera en elle un moment essentiel de notre vie démocratique : le renouvellement des instances municipales. Comme la loi nous y oblige et par respect pour chaque citoyen, je me dois d'exercer un devoir de réserve strict, qui limite la communication institutionnelle et m'impose de ne pas commenter certains sujets. Cette retenue n'enlève rien à ma détermination à poursuivre, jusqu'au dernier jour du mandat, les missions que vous m'avez confiées et à assurer la continuité du service public avec sérieux et loyauté.

Cette période est aussi l'occasion de rappeler que la démocratie locale est l'un des fondements les plus précieux de notre République. Elle vit, elle respire, elle se nourrit de la participation, de l'engagement, du débat et de l'écoute.

Chacune et chacun d'entre vous y joue un rôle. Banyuls n'est forte que grâce à la force de ses habitants.

L'année 2025 a également été marquée par de nombreux projets d'intérêt général, par la poursuite de nos actions en matière d'environnement, de patrimoine, de solidarité, de cadre de vie, de services à la population.

Plusieurs chantiers se poursuivront en 2026, car la vie municipale ne s'interrompt jamais : elle continue au service du quotidien, au rythme des besoins, des urgences et des ambitions collectives.

Alors, au moment d'ouvrir cette nouvelle année, je veux vous adresser, au nom de l'ensemble de l'équipe municipale et des agents de la commune, Nos voeux les plus chaleureux pour 2026.

Je souhaite à chacune et chacun d'entre vous une année placée sous le signe de la santé, de la sérénité, du dialogue, de la réussite et du partage.

Que 2026 apporte à Banyuls-sur-Mer la cohésion, l'énergie et l'optimisme dont nous avons besoin pour continuer à faire vivre notre beau village, entre mer et montagne, riche de son histoire, de sa culture et de son identité si singulière.

Restons unis, attentifs AUX PLUS FAIBLES.

Ayons une pensée très fraternelle pour celles et ceux qui en cette période de fête sont à l'épreuve de la maladie ou dans la solitude,

Ouverts au monde, fidèles aux valeurs qui ont toujours fait la force de Banyuls : solidarité, respect, travail et amour du pays.

Je vous souhaite une belle année à toutes et à tous.

Très amicalement.
Jean-Michel SOLE

A handwritten signature in black ink, which appears to read "Jean-Michel SOLE". The signature is fluid and includes a small circle and a line.

Élections municipales et communautaires des 15 et 22 MARS 2026

LES DATES-CLÉS



- ▶ **4 février 2026** : date limite pour les inscriptions sur la liste électorale (en ligne)
- ▶ **6 février 2026** : date limite pour les inscriptions sur la liste électorale (en guichet mairie)
- ▶ **Du 2 au 14 mars 2026 et du 16 au 21 mars 2026** : Campagne électorale officielle pour les 1^{er} et 2nd tour
- ▶ **A partir du 11 mars 2026** : Réception à domicile des bulletins de vote et des professions de foi des candidats
- ▶ **A partir du 1^{er} mars 2026** : Réception à domicile des nouvelles cartes électorales
- ▶ **15 et 22 mars 2026** : 1^{er} et 2nd tour des élections municipales

Les élections municipales et communautaires c'est quoi ?

- ▶ **Un scrutin proportionnel avec prime majoritaire** : la liste qui obtient la majorité absolue (plus de 50% des votes exprimés) recevra 14 sièges (la moitié) : c'est la prime majoritaire. Le nombre de sièges restants (13) sera réparti à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne entre les listes ayant obtenu au moins 5% des votes.
- ▶ **Un scrutin à deux tours** : l'élection se tiendra les 15 et 22 mars, sauf si une liste obtient la majorité absolue dès le premier tour.
- ▶ **Un scrutin de liste** : on vote pour une liste de candidats, dont la tête de liste est le ou la maire pressenti(e).
- ▶ **Des listes paritaires** : les différentes listes sont composées de 27 candidats comportant autant d'hommes que de femmes et avec une alternance homme/femme obligatoire (*si la tête de liste est une femme, le second de liste est un homme...etc.*)
- ▶ **Une élection simultanée** : en votant pour la liste des candidats au conseil municipal, on vote également pour la liste des candidats au conseil communautaire de la Communauté de communes Albères-Côte Vermeille-Illibéris qui se trouve sur le même bulletin de vote.



Qu'est-ce que ça change cette année ?

REFONTE DE LA CARTE ÉLECTORALE

LA nouveauté de cette année : la création d'un 4^{ème} bureau de vote !

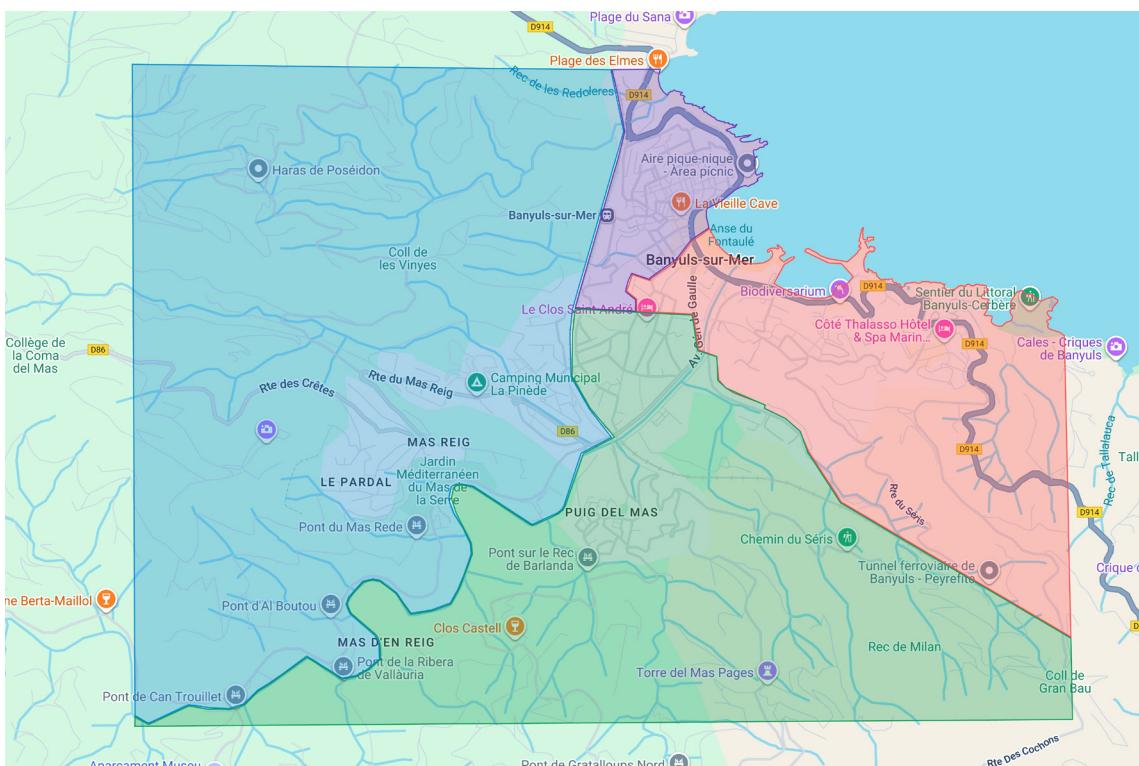
L'objectif est de réduire les files d'attente trop longues dans vos bureaux de vote et d'assurer un déroulement fluide du scrutin. Le Ministère de l'Intérieur préconise en effet de ne pas excéder 1 000 électeurs par bureau, or, la commune de Banyuls-sur-Mer compte plus de 3 700 électeurs. Il était donc nécessaire d'ouvrir un nouveau bureau.

CE QUI CHANGE

Jusqu'alors, un nouvel inscrit était affecté à son bureau de vote non pas uniquement en fonction de son adresse postale, mais également au regard du nombre d'électeurs déjà inscrits dans ledit bureau. Si cette méthode permettait d'éviter un déséquilibre du nombre d'électeurs dans les 3 bureaux existants, elle présentait parfois le désavantage de répartir les membres d'un même foyer dans plusieurs bureaux de vote différents.

Le redécoupage électoral réalisé cette année vise à donc apporter plus de cohérence : votre bureau de vote est désormais défini en fonction de l'adresse de votre domicile, selon le découpage suivant.

DÉCOUPAGE ÉLECTORAL 2026



Bureaux de votes

-  BV 1
-  BV 2
-  BV 3
-  BV 4

COMMENT SAVOIR SI J'AI CHANGÉ DE BUREAU DE VOTE ?

Vous pouvez vérifier si **vos identifiants** électorale a évolué, en consultant le site :

www.elections.interieur.gouv.fr

Rubrique
→ **Je vérifie ma situation électorale**

muni de vos identifiants France connect.

Vous pouvez également contacter le
SERVICE ÉLECTIONS

04 62 88 78 08

ou via l'adresse mail dédiée

elections@banyuls-sur-mer.com.

QUAND VAIS-JE RECEVOIR UNE NOUVELLE CARTE D'ÉLECTEUR ?

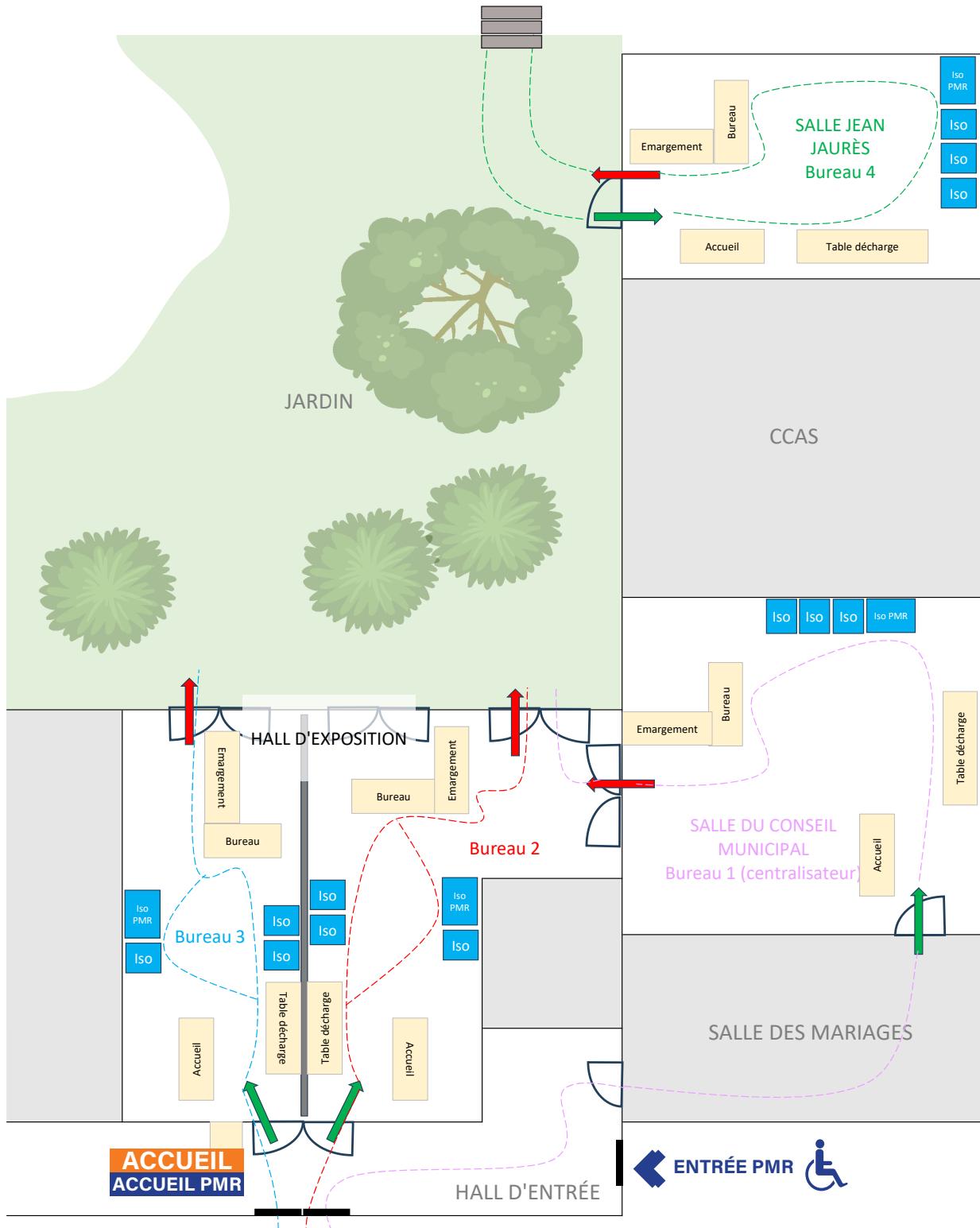


A partir du mois de mars 2026.
Pour ce faire :

- Je m'assure que mon nom figure bien sur ma boîte aux lettres (même si, habituellement, je n'ai pas de difficulté pour recevoir mon courrier) : la Poste ne délivrera pas de carte d'électeur sur une boîte aux lettres non renseignée.
- J'informe le service Élections si j'ai déménagé à une nouvelle adresse sur Banyuls-sur-Mer, sur **elections@banyuls-sur-mer.com**, afin que mon adresse soit actualisée.
- Si je n'ai pas reçu ma nouvelle carte avant le jour des élections, je m'adresse au bureau d'accueil à l'entrée de mon bureau de vote pour la retirer et je vérifie que mon adresse sur la carte est la bonne.

CE QUI NE CHANGE PAS

Même si votre bureau a peut-être changé, le lieu de vote reste le même, à l'hôtel de ville. Le jour J, le personnel communal situé à l'accueil vous orientera vers la salle correspondant à votre bureau de vote et vous indiquera quelle file d'attente intégrer :



Procuration 100% en ligne grâce à l'identité numérique certifiée

Jusqu'à présent, il était possible de réaliser la démarche de procuration partiellement en ligne, sur le site maprocuration.gouv.fr.

Désormais, vous pouvez donner procuration sans devoir sortir de chez vous, à condition de disposer d'une identité numérique certifiée "*France Identité*".

CE QUI CHANGE

Plus besoin de vous rendre en gendarmerie ou au consulat pour faire constater votre identité et valider votre procuration. **Tout se fait sur internet !**

CE QUI NE CHANGE PAS

Je dois toujours me rendre sur le site dédié "maprocuration.gouv.fr" pour renseigner les informations sur mon mandataire et créer ma demande de procuration.

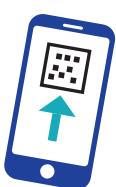
>>> [Voir l'article p. 8](#)

"Comment donner procuration de vote ?".

COMMENT OBTENIR L'IDENTITÉ NUMÉRIQUE CERTIFIÉE ?

Pour l'obtenir, deux conditions doivent être remplies :

- Détenir une carte nationale d'identité (CNI) nouveau format (type « carte bancaire ») ;
- Télécharger l'application France Identité sur un smartphone ayant un système d'exploitation compatible avec l'application.



Il suffit ensuite de suivre les consignes de l'application pour faire une demande de certification d'identité et **générer un QR Code**.

Enfin, la dernière étape est de **prendre rendez-vous en mairie, avant les élections, muni de votre CNI et de votre QR Code**, afin de valider votre identité numérique certifiée France identité auprès du service Etat civil.

Comment s'inscrire sur les listes électorales ?

VIA UNE PROCÉDURE EN LIGNE

- 1 Je me rends sur le site www.elections.interieur.gouv.fr
- 2 Rubrique *Je m'inscris sur les listes électorales*
- 3 Je m'identifie via *FranceConnect* ou par mon compte personnel service public.
- 4 Je rentre mes informations personnelles et indique que *je souhaite être inscrit à Banyuls-sur-Mer*.
- 5 Je joins mes pièces justificatives numérisées : justificatif d'identité et justificatif de domicile
- 6 Si mon dossier est complet, je reçois un e-mail dans les 5 jours ouvrés confirmant mon inscription.

Il est également possible de s'inscrire

VIA UN FORMULAIRE PAPIER

directement auprès du **service Elections** de la commune.

JUSTIFICATIFS D'IDENTITÉ ACCEPTÉS

- Carte nationale d'identité • Passeport, à défaut, un acte de naissance de moins de 3 mois + une preuve d'identité
- Pour les étrangers membres de l'Union européenne : preuve d'identité + attestation sur l'honneur de non-déchéance des droits civiques

JUSTIFICATIFS DE DOMICILE ACCEPTÉS

Si vous avez votre domicile dans la commune

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois : Attestation ou facture d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone fixe (téléphone portable non accepté) • Attestation d'assurance habitation • Quittance de loyer non manuscrite, • Redevance d'enlèvement des ordures ménagères...etc

Si vous êtes simplement résident dans la commune :

- Justificatif prouvant que vous habitez dans la commune, de manière effective et continue, depuis 6 mois au moins.

Si vous êtes soumis aux impôts locaux de la commune :

- 2 derniers avis d'imposition : de la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires, de la Taxe foncière sur propriété bâtie ou non bâtie, de la Cotisation foncière des entreprises.

Si vous êtes le gérant ou l'associé d'une entreprise située dans la commune : preuve de votre position au sein d'une société inscrite depuis au moins 2 ans au rôle des contributions de la commune.



Comment donner procuration de vote ?

- 1 Je me rends sur le site maprocuration.gouv.fr 
Rubrique  *Je m'inscris sur les listes électorales*
- 2 Je m'identifie via *FranceConnect*.
Je renseigne le numéro d'électeur et la date de naissance de mon mandant.
Si je n'ai pas ces éléments, je renseigne toutes ses données d'état civil et sa commune de vote.
- 3 Si mon dossier est complet, je reçois un mail dès que ma procuration est acceptée

DÉFINITIONS

Mandant, mandataire, qui est qui ?

Le mandant est l'électeur qui ne peut pas se déplacer dans son bureau de vote le jour du scrutin. Pour donner procuration, il désigne un mandataire qui peut voter à sa place.

Le mandant, c'est celui qui est absent,
Le mandataire, c'est celui qui va faire.

LES ÉTAPES DU VOTE

- 1 Je présente ma pièce d'identité ou ma carte électorale au bureau d'accueil à l'entrée de mon bureau de vote.
- 2 Je prends une enveloppe et au moins 2 bulletins sur la table de décharge.
- 3 Je me rends obligatoirement dans l'isoloir pour mettre mon bulletin dans l'enveloppe. Si je souffre d'un handicap, je peux être accompagné d'une autre personne.
- 4 Je présente ma pièce d'identité (et si possible, ma carte électorale) au président du bureau puis je vote en introduisant mon enveloppe dans l'urne. Le président prononce alors la phrase : "a voté" accompagné d'une autre personne.
- 5 Je signe la liste d'émargement sur la ligne désignée par l'assesseur, en face de mon nom. Si je suis dans l'impossibilité de signer, je peux demander à un autre électeur de le faire à ma place avec la mention "*l'électeur ne peut signer lui-même*".
- 6 L'assesseur tamponne la date du jour sur ma carte d'électeur et me la restitue.

Que dois-je faire le jour de vote ?

OBLIGATOIRE : présenter une pièce d'identité

⚠ **Il est impossible de voter sans présenter l'une des pièces d'identité suivantes (en cours de validité) :**

- Carte nationale d'identité ;
- Passeport ;
- Permis de conduire ;
- Carte vitale avec photographie ;
- Carte d'invalidité ou carte de mobilité inclusion avec photographie ;
- Permis de chasser avec photographie, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.

Les documents ci-dessous, plus rares, sont également acceptés :

- Carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire ;
- Carte d'identité d'élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'État ;
- Carte du combattant avec photographie, délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre ;
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'État avec photographie ;
- Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires ;
- Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire, en application de l'article L. 224-1 du code de la sécurité intérieure.

Pour info, **présenter sa carte électorale n'est pas obligatoire**, bien qu'elle soit utile pour connaître son bureau de vote et son numéro d'électeur.

RÉFLEXE

En arrivant sur le lieu de vote, je vérifie l'emplacement de mon bureau de vote pour éviter de patienter dans la mauvaise file d'attente :

- ▶ Soit en présentant ma pièce d'identité ou ma carte électorale au bureau d'accueil, à l'entrée de la mairie
- ▶ Soit en présentant ma pièce d'identité ou ma carte électorale au secrétaire situé à l'entrée de mon bureau de vote.

Le Conseil municipal des enfants prend ses fonctions

Le 13 novembre 2025, la commune a vécu un temps fort de la vie démocratique avec l'élection du Conseil municipal des enfants, réunissant les 25 élèves de la classe de CM2 de Madame Le Guen.

Accueillis à la mairie, les enfants ont été reçus par Monsieur le Maire, Jean-Michel SOLÉ, et ses adjoints, Anne MAURAN, Olivier CAPELL, Marie-Josée GRASA et Josette MONTÉ. Cette rencontre a permis aux élèves de mieux comprendre le rôle des élus municipaux et le fonctionnement de la collectivité.



Les enfants ont ensuite visité les différents bureaux de la mairie et découvert les services municipaux, mettant en lumière le travail quotidien des agents au service des habitants.

Le moment clé de la journée fut bien sûr le vote, organisé dans les conditions réelles d'une élection officielle : passage par l'isoloir, bulletin caché, dépôt dans l'urne et respect des règles démocratiques. Une expérience concrète et formatrice, soulignant l'importance du droit de vote et de l'engagement citoyen.



Première photo officielle : les jeunes élus prennent la pose avec M. le Maire et ses adjoints !

LOANE, ÉLUE MAIRE !

A l'issue du dépouillement, les membres du Conseil municipal des enfants ont été proclamés élus par Monsieur le Maire. Le nouveau conseil est composé de :

- Loane, Maire
- Mathilde, 1^{ère} adjointe
- Lola, 2^e adjointe
- Evan, 3^{ème} adjoint
- Céleste, 4^{ème} adjointe

Ces jeunes conseillers auront pour missions de représenter leurs camarades, de proposer des idées et de participer activement à des projets au service de la commune.

La municipalité tient à remercier chaleureusement Madame Le Guen, enseignante de la classe de CM2 et Directrice de l'école élémentaire, pour son investissement, son accompagnement et son engagement dans ce projet citoyen, qui contribue pleinement à la formation des citoyens de demain.



Révision Générale de son Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Prochainement, la commune de Banyuls sur Mer devra consciencieusement assurer la Révision Générale de son Plan Local d'Urbanisme (PLU), en vigueur depuis plus de 7 ans déjà, conformément à la Loi Climat et Résilience, et ce, avant l'échéance du 22 février 2028.

En outre, à travers cette loi, le monde de l'aménagement est agité par un nouvel acronyme : le "ZAN" pour "Zéro Artificialisation Nette". Ce nouvel objectif prévoit la mise en place d'une trajectoire de réduction progressive du rythme de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF), entre 2021 et 2031, afin d'atteindre à l'horizon 2050 la neutralité en matière d'artificialisation. Autrement dit, le ZAN marque pour toutes les communes françaises la fin d'une urbanisation extensive trop grande consommatrice de foncier, en étalement urbain.

Ce PLU, nouvelle génération, dit « climatisé » ou « bioclimatisé » devra se conformer aux documents supra-communaux, à l'image du Schéma de Cohérence Territorial Littoral Sud, document de planification stratégique de référence, lui-même, en cours de Révision Générale, devant être approuvé cette fois ci, avant le 22/02/2027.

Mais qu'est-ce qu'un Plan Local d'urbanisme (PLU) et à quoi sert-il ?

Suite à la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU) du 13 décembre 2000, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) a succédé au Plan d'Occupation des Sols (POS) qui fixait les règles d'urbanisme depuis 1967. ENFIN !

Le PLU est, depuis, l'outil principal d'aménagement du territoire à l'échelle de notre commune. Il définit les grandes orientations du projet global d'aménagement de la commune dans le respect du développement durable, et permet d'encadrer rigoureusement l'utilisation du sol et les projets urbains, leurs styles architecturaux, et leur impact sur l'environnement.

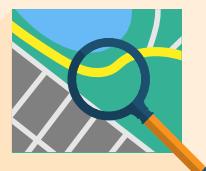
L'enjeu principal lors de la rédaction d'un PLU est de réussir à apporter une réponse aux besoins de la population en matière de logement, de déplacement et d'infrastructures tout en préservant les espaces naturels. Rendre possible l'expansion des villes sans en dégrader l'environnement, le patrimoine ni l'architecture, tel est l'objectif du PLU.

Le PLU sert à tous les acteurs d'un projet : collectivités territoriales, constructeurs, architectes mais aussi et

surtout, aux citoyens. C'est grâce au PLU que vous connaîtrez l'évolution de votre territoire, le Banyuls-sur-Mer de demain. C'est aussi grâce à cet outil que vous savez si votre projet de construction est faisable ou non. Sa consultation et sa compréhension sont essentielles avant le dépôt d'une demande de permis de construire, de permis d'aménager ou de déclaration préalable de travaux.

La révision Générale d'un Plan Local d'Urbanisme est un (très) long processus strictement encadré par le droit de l'urbanisme. Il est le fruit d'une volonté politique de faire évoluer le document d'urbanisme en vigueur, soit parce qu'il est vieillissant, voire obsolète, soit parce que sa mise en compatibilité avec de nouvelles orientations législatives est nécessaire.

C'est le cas désormais. Cette procédure va durer environ 18 mois à partir de sa prescription officielle en Conseil Municipal. Une mise à jour législative est impérative, notamment via la Loi Climat & Résilience qui ordonne ainsi une approbation de notre PLU « climatisé » avant le 22/02/2028.



Que contient un PLU ?



Un PLU est composé de plusieurs documents qui sont tous à disposition du public au service urbanisme de votre commune. Ils sont également consultables en ligne sur le site internet de votre mairie, et téléchargeables en format PDF.

► LE RAPPORT DE PRÉSENTATION

c'est en quelque sorte un **état des lieux du territoire de votre commune**. Ce diagnostic doit présenter la ville, ses atouts mais aussi ses points faibles.

► LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

c'est le document qui **organise les différentes orientations d'aménagement du territoire**. Il exprime les objectifs et projets de la collectivité en matière de développement économique, social, environnemental et urbanistique. Il s'agit d'un véritable guide qui donne une projection du développement du territoire sur 10 ou 20 ans.

► LES ANNEXES

elles **compriment les différentes cartes graphiques et le plan de zonage** mais aussi de nombreuses **pièces écrites complémentaires** (ex : Schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées).

► LE RÈGLEMENT

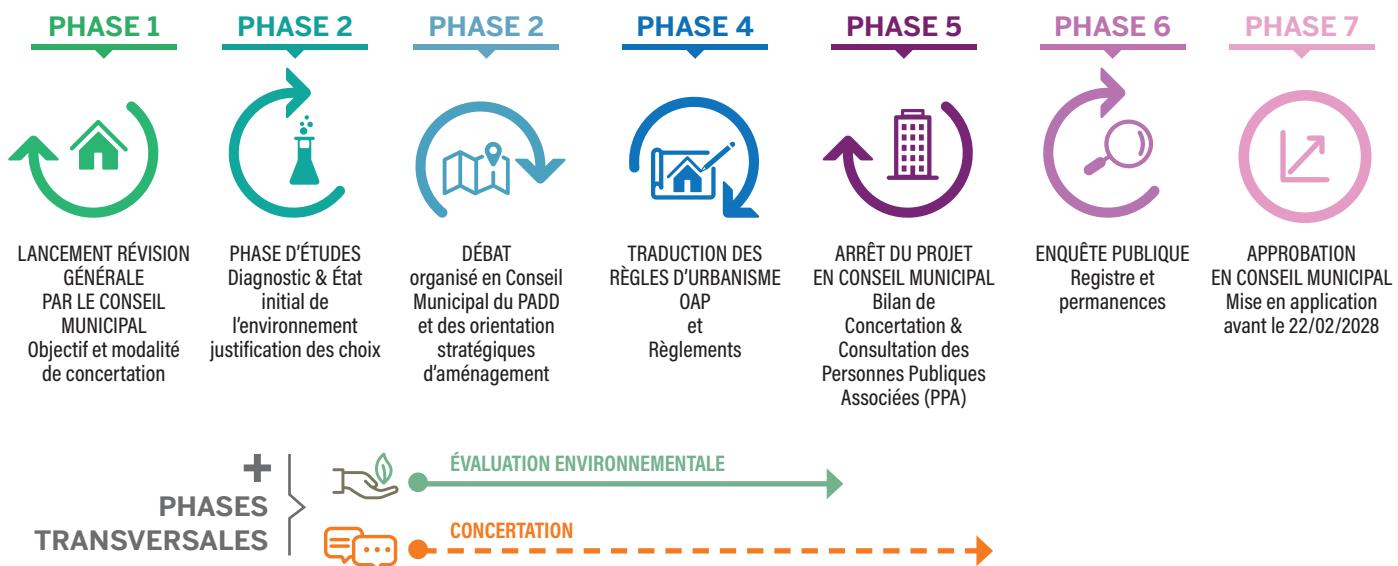
c'est un document élaboré à partir des principes énoncés dans le PADD. Il traduit ses objectifs afin de définir les règles applicables aux projets de construction selon le zonage graphique en vigueur (Zone U, urbaine/Zone AU, à urbaniser/Zone A, agricole/Zone N, naturelle, et leurs déclinaisons indiquées en sous-secteurs par exemple).

► LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP)

cela concerne uniquement certains secteurs du territoire, dont l'aménagement nécessite des orientations spécifiques. Elles s'ajoutent aux règles d'urbanisme définies par le règlement pour les périphéries en question.

Le compte à rebours est lancé ! A vos marques...prêts ? Urbanisez !

Principales PHASES d'élaboration de la Révision générale du plan local d'urbanisme de Banyuls-Sur-Mer

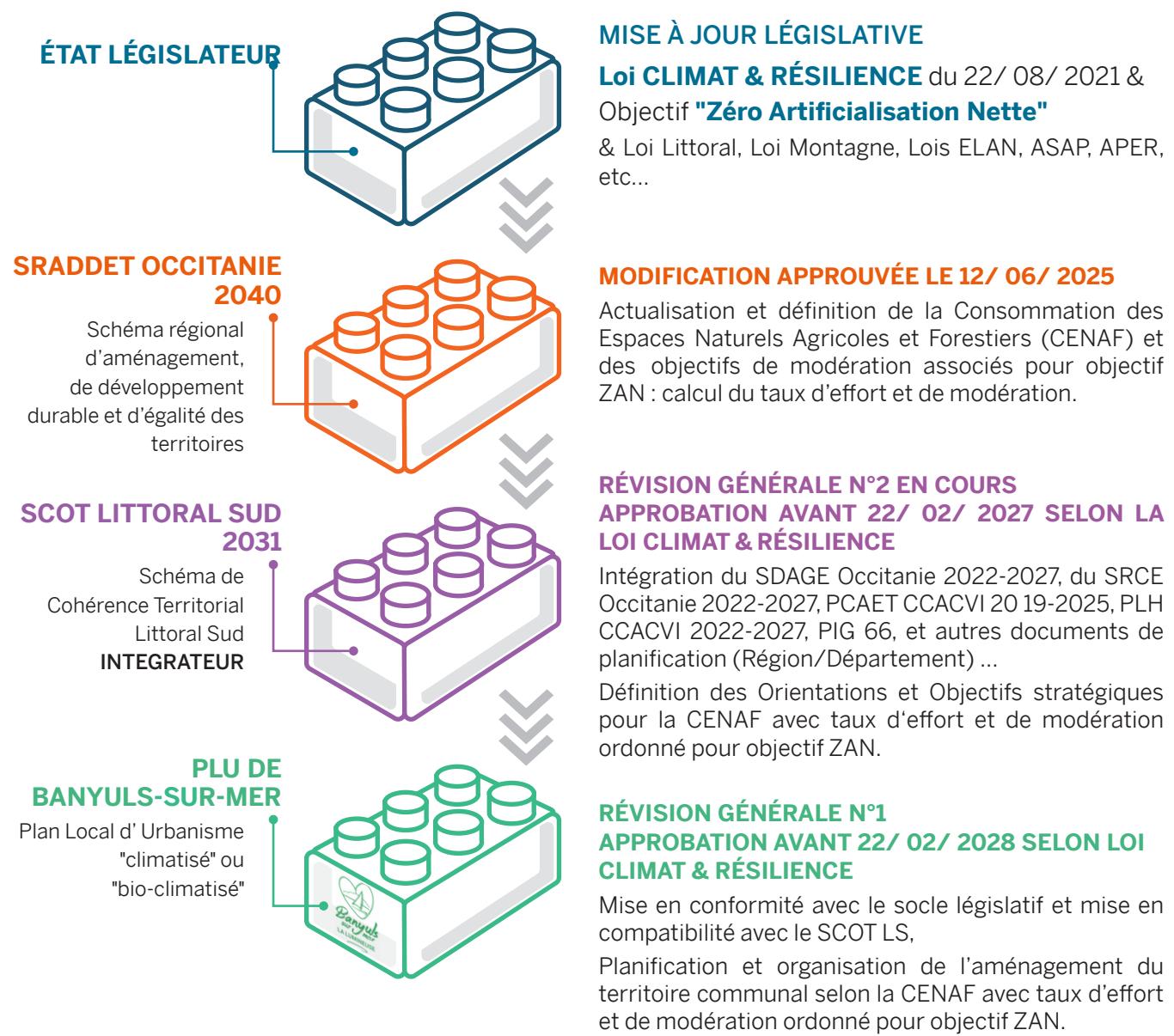


©SERVICE URBANISME DE BANYULS-SUR-MER



URBANISME

La place de Banyuls-sur-Mer dans la "hiérarchie des normes"



Le bureau d'études qui nous accompagnera dans cette procédure, **devra être un authentique partenaire de travail, force de propositions, capable d'accompagner la vision municipale toute en préservant ses responsabilités et ses obligations en la matière, afin d'assurer la viabilité et la pérennité du projet communal, lancé sur sa propre trajectoire ZAN.**

Ainsi, **notre PLU, véritable feuille de route communale, se devra d'être exemplaire, planifiant et démontrant toute sa vertu, sa solidarité, sa sobriété, son équilibre, sa durabilité et sa résilience face aux changements climatiques, et aux influences sociétales.** Sa prospective et sa capacité d'adaptation devront offrir aux nouvelles générations Banyulencques un cadre de vie inestimable, en héritage.

RECONSTRUCTION DU PONT DU PUIG DEL MAS

Un chantier structurant en bonne voie...

Les travaux de reconstruction du pont du Puig del Mas, engagés par la Ville de Banyuls-sur-Mer, se poursuivent selon le calendrier prévu, malgré un aléa climatique survenu fin décembre.

OÙ EN EST LE CHANTIER ?

Le chantier a démarré à l'automne 2025 après une phase de préparation. Une crue exceptionnelle de la Baillaury le 26 décembre 2025 a entraîné un arrêt temporaire des travaux dans le lit du cours d'eau. Les installations ont été partiellement impactées, mais aucun dommage structurel majeur n'a été constaté.

Les dispositifs de protection environnementale seront remis en place avant la reprise complète du chantier.

Les dévoiements provisoires des réseaux (eau, électricité, télécommunications, fibre) sont désormais quasiment achevés, condition indispensable à la poursuite des opérations. **La passerelle piétonne provisoire**, posée début décembre, sera mise en service dès le démarrage des travaux de déconstruction, afin de maintenir les cheminements doux pendant toute la durée du chantier.

La démolition de l'ancien pont sera réalisée selon une méthodologie très encadrée, garantissant la sécurité des riverains, la protection du milieu naturel et la sécurité de la voie ferrée SNCF située à proximité.

CIRCULATION ET ACCÈS

A compter du 19 janvier 2026, (sous réserve du niveau de décrue de la Baillaury) **le pont du Puig del Mas sera totalement fermé à la circulation jusqu'à la fin du chantier.**

- ▶ La déviation sera assurée par la carrer Espolla Rabos (le long de la rivière).
- ▶ Des alternats par feux tricolores seront mis en place avenue du Général de Gaulle et avenue Pierre de Marca.
- ▶ Certaines fermetures nocturnes ponctuelles seront nécessaires, notamment pour la pose des poutrelles métalliques au printemps.
- ▶ Ces dispositions resteront en vigueur jusqu'à la mise en service du nouvel ouvrage.



LES ÉTAPES CLÉS

26 DÉCEMBRE 2025

- Crue de la Baillaury : arrêt temporaire des travaux

CALENDRIER PRÉVISIONNEL SUSCEPTIBLE D'ÊTRE AJUSTÉ EN FONCTION DES CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUE.

JANVIER 2026

- Reprise progressive du chantier
- Mise en place des alternats de circulation
- Début des travaux préparatoires (trottoirs, rampes d'accès).

COURANT ET FIN JANVIER 2026

- Reprise des travaux dans le cours d'eau
- Remise en état des installations après la crue
- Début des travaux de démolition de l'ancien pont
- Installation des palées provisoires
- Réouverture de la passerelle piétonne provisoire

MI-FÉVRIER 2026

- Démarrage des opérations de préfabrication des éléments du nouvel ouvrage
- Déplacement temporaire de la potence agricole

FIN MARS – DÉBUT AVRIL 2026

- Fermetures nocturnes ponctuelles de l'avenue du Général de Gaulle pour la pose des poutrelles
- Fin avril 2026 (prévisionnel)

JUIN 2026

- Fin des travaux et mise en service du nouveau pont.



UN CHANTIER SUIVI ET ENCADRÉ

Le projet fait l'objet d'un suivi environnemental renforcé, compte tenu de la sensibilité du site naturel. Les services de l'État, les gestionnaires de réseaux, la SNCF et les entreprises travaillent en coordination étroite avec la Ville pour garantir la sécurité, limiter les nuisances et respecter les délais.

La municipalité remercie les habitants et les commerçants pour leur compréhension et leur patience durant cette phase importante pour la sécurité et la modernisation des infrastructures de Banyuls-sur-Mer.



AU CŒUR DES SERVICES

Le service Vie citoyenne aux cotés de ses habitants



Laura Hebert et Thomas Mulleras

Véritable guichet unique pour les Banyulencs, le service Vie citoyenne a été créé en février 2022. Il offre aux habitants un contact privilégié avec les élus et les services municipaux (Police Municipale, Services Techniques et Administratifs) de la commune. Créé pour faciliter l'accès à l'administration et accompagner les habitants et visiteurs, il leur permet de poser des questions, de soumettre des idées, de signaler des problèmes, et d'obtenir des informations sur la vie communale.

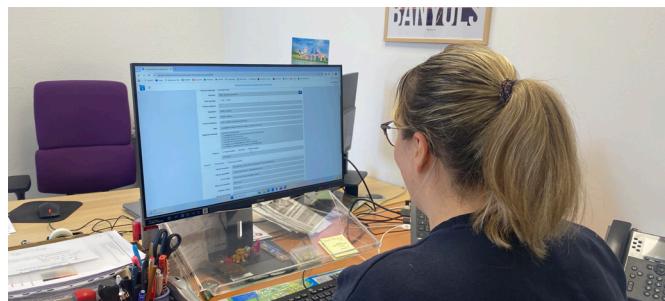
Chaque semaine, les agents du service Vie citoyenne présentent aux élus et responsables de services les demandes d'intervention lors de la réunion vie citoyenne. Un temps dédié pour étudier les demandes au cas par cas. A l'issue de cette concertation, une solution est proposée et les consignes sont transmises aux équipes chargées d'intervenir. Une réponse personnalisée est apportée à chacune des demandes avec fluidité et réactivité des services municipaux dans l'exécution des demandes. Une demande sur deux est traitée en moins d'une semaine.

LA VIE CITOYENNE EN QUELQUES CHIFFRES

Cette année, les agents du service Vie citoyenne ont travaillé main dans la main avec les référents de quartiers.



56 référents de quartiers
répartis sur
12 secteurs
couvrant l'ensemble de la commune.



17 réunions de concertation
avec les habitants dans les différents quartiers.

Près de **900 demandes d'intervention traitées** cette année contre 750 en 2024

Soit **1 demande sur 5 relayée par les référents de quartiers**,

- Soit plus de **330 mails** et **courriers** adressés au service,
- Près de **150 appels** téléphoniques,
- Plus de **400 demandes** enregistrées en direct avec nos administrés.

— AU CŒUR DES SERVICES —



ET SI VOUS DEVENIEZ, VOUS AUSSI, RÉFÉRENT DE QUARTIERS ?

Volontaires et bénévoles, nos référents ont choisi d'accorder du temps et de s'impliquer dans la vie de la commune. Un bel esprit de participation citoyenne. Véritables interlocuteurs privilégiés qui assurent le lien entre les services de la mairie et les habitants de leur quartier.

Pleinement intégré à la vie de la commune, le référent est convié à toutes les réunions de quartiers ainsi qu'aux différents groupes de travail organisés autour des projets de la commune. Il est invité à participer aux événements qui se tiennent tout au long de l'année : inaugurations, festivités, vernissages, etc. Il agit pour l'intérêt général en collectant et transmettant les demandes, interrogations ou idées qui pourront améliorer la qualité de vie de leur secteur.

Être "référent", c'est un engagement citoyen. Si vous souhaitez vous engager, il vous suffit de contacter le service Vie citoyenne, qui vous proposera de signer la charte des référents de quartiers. **Pour embellir et dynamiser Banyuls-sur-Mer, votre rôle et votre implication dans la vie citoyenne sont essentiels : votre avis compte !**

Nous souhaitons également avoir une pensée particulière pour Mme Renée ORTI, M. Jean-Claude ZAHRA, M. Charles HENON et M. Robert CAFFIN, membres du comité de quartiers depuis sa création en 2014, très investis dans la vie de leur quartier, et qui nous ont malheureusement quittés.



Pour s'adresser au service Vie citoyenne

Parce que nous avons souhaité que ce service soit facilement accessible aux administrés, vous pouvez contacter le service :



PAR COURRIER

Mairie de Banyuls-sur-Mer
Service Vie citoyenne
6 avenue de la République
66650 Banyuls-sur-Mer



PAR COURRIEL

viecitoyenne@banyuls-sur-mer.com



PAR TÉLÉPHONE

04 68 88 78 06

En cas d'urgence,
hors horaires d'ouvertures :
07 77 85 87 24



À noter dans vos agendas : réunions dans vos quartiers pour 2026

► SECTEUR 1 - LES ELMES

Jeudi 02 avril | 17h | RDV parking Les Elmes

► SECTEUR 2 - CAP D'OSNA

Mardi 07 avril | 17h | RDV parking rue Penyes Blanques

► SECTEUR 3 - LA GARE

Jeudi 09 avril | 17h | Parking de la Gare

► SECTEUR 4A - SAINT JEAN-BAPTISTE

Mardi 14 avril | 17h | RDV place Mirabeau

► SECTEUR 4B - LES ÉCOLES

Jeudi 16 avril | 17h | RDV parking des écoles

► SECTEUR 5 - GÉNÉRAL DE GAULLE

Jeudi 07 mai | 17h | RDV Place Paul Reig

► SECTEUR 6A + 7C - EHPAD PAUL REIG

ET LA RODE

Mardi 19 mai | 17h | RDV devant la maison de retraite

► SECTEUR 6B - MIRAMAR

Jeudi 21 mai | 17h30 | RDV devant la résidence d'Al Soula

► SECTEUR 7A + 7B - ARAGO ET LA SOULANE

Mercredi 26 mai | 17h30 | RDV devant le n°1, route du Séris

► SECTEUR 8 - CASTELL BÉAR

Mercredi 28 mai | 17h30 | RDV devant l'hôtel Le Catalan

► SECTEUR 9 - MAS REIG

Jeudi 2 juin | 17h30 | RDV devant la Tour du Mas Reig
ou la caserne des pompiers (à confirmer)

► SECTEUR 10 - RECTORIE

Jeudi 4 juin | 17h30 | RDV devant le gymnase

► SECTEUR 11 - LE PUIG DEL MAS

Mardi 11 juin | 17h30 | RDV parking du jardin d'enfants
du Puig del Mas

► SECTEUR 12 - LES MAS

Jeudi 18 juin | 17h30 | RDV au Mas Atxer devant la
fontaine ferrugineuse



DEPUIS NOTRE SITE INTERNET

Retrouvez la liste des référents de quartiers et des secteurs avec le plan des quartiers, l'ensemble des comptes rendus de réunions, les dates des prochaines réunions de quartiers ainsi que le formulaire de demande d'intervention en ligne.

+ d'infos

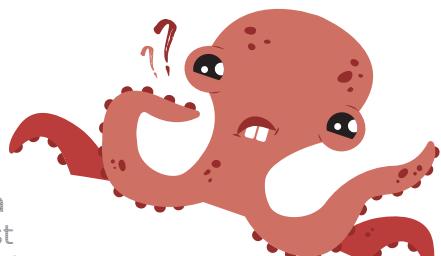




Le cahier du Développement Durable

AGIR ENSEMBLE POUR RELEVER LES DÉFIS DE DEMAIN

Le retour de Pop le Poulpe



Depuis plusieurs années la ville de Banyuls-sur-Mer est engagée dans les Objectifs de Développement Durable, dont l'un des axes forts est la lutte contre les déchets abandonnés. Dans ce cadre, en 2023 et 2024, la Ville a mené auprès des élèves de l'école primaire un projet de sensibilisation autour des emballages issus d'un moment qu'ils affectionnent tous : le goûter.

C'est ainsi qu'un livret pédagogique réalisé par nos agents a vu le jour, et avec lui le personnage de Pop, le petit poulpe qui vit dans la baie de Banyuls et qui souhaite continuer à s'amuser sereinement dans un environnement préservé. À travers les aventures ludiques de Pop et ses amis, ce livret explique pourquoi un goûter moins emballé est meilleur pour la planète et pour la santé, et aborde différentes pistes de solutions facilement accessibles à tous.

Devant le succès des aventures de Pop, nous avons souhaité les mettre à disposition gratuitement à l'Office de Tourisme, à la Capitainerie et au camping municipal La Pinède***.

Toute l'équipe municipale espère vivement qu'après avoir feuilleté ce livret, rempli les pages de jeux et pourquoi pas testé les recettes, les enfants deviendront ambassadeurs des goûters moins emballés auprès de leurs parents, et à leur tour acteurs de la protection de leur cadre de vie et de vacances. Pour préserver notre planète et notre santé chaque geste compte, alors même en vacances soyons tous engagés !

EN PARTENARIAT AVEC



Végétaliser Banyuls, c'est permis !

Certains s'étaient portés volontaire depuis juin 2024, lors de l'annonce du projet dans le cadre du week-end « Banyuls passe au vert ». C'est chose faite ! les candidats aux premiers permis de végétaliser Banyuls ont enfin vu leur patience récompensée.

Courant décembre, les 13 premiers Permis de Végétaliser Banyuls 2025 ont été délivrés aux quatre coins de Banyuls, et les jardiniers ont commencé à prendre soin de leurs plantes qui s'épanouiront au printemps. Petit retour sur ce projet qui, nous l'espérons, rencontrera un succès florissant !



LE PERMIS DE VÉGÉTALISER, c'est quoi ?

Initié à Rennes en 2004 et aujourd'hui démocratisé dans de nombreuses communes, le Permis de Végétaliser est un contrat d'engagement mutuel entre la Ville et un administré, sur la base du volontariat : un habitant ou commerçant s'engage à prendre soin pendant 3 ans d'une plante mise à sa disposition par la Ville sur l'espace public, à proximité immédiate de son adresse.

Après étude de faisabilité technique, les agents municipaux ont donc fourni et installé le matériel choisi par chaque jardinier volontaire : percée dans le sol ou plantation en pot céramique (4 couleurs au choix), et une palette végétale sélectionnée selon les recommandations du CAUE 66 : adaptées au climat littoral, feuillage persistant, résistance à la sécheresse et système racinaire non invasif.

Ce projet est mené en partenariat avec le Jardin Méditerranéen du Mas Reig (Biodiversarium), qui étudie l'adaptation des espèces végétales au climat Banyulenc. Quatre spécimens des espèces plébiscitées par les jardiniers (bougainvillier, plumbago, jasmin étoilé et lavande) ont donc été plantés au Jardin du Mas Reig afin de pouvoir observer leur croissance par rapport aux différents endroits où elles sont également plantées dans la ville.

Rendez-vous dans quelques mois pour connaître les suites de ce projet fédérateur qui participe à l'embellissement de notre cadre de vie et favorise le développement de la biodiversité en ville.

Vous souhaitez vous aussi participer à l'embellissement de votre rue et devenir titulaire d'un Permis de Végétaliser Banyuls ?

Toute personne physique ou morale, propriétaire ou locataire, peut se porter candidat toute l'année.

Dossier de candidature à déposer complété à l'accueil de la mairie ou au service Vie Citoyenne

@ viecitoyenne@banyuls-sur-mer.com
avant le 15 juin 2026.

Après l'instruction des dossiers, les permis seront attribués par ordre d'arrivée des dossiers, dans la limite du budget annuel validé par le Conseil Municipal. Les premiers dossiers 2026 commencent à arriver, n'attendez pas !

Littoral Zéro Déchet Sauvage

EN PARTENARIAT AVEC



Saviez-vous que l'on pouvait adopter... une plage ? Et bien la Ville de Banyuls en adopté 4 ! Fin septembre à l'occasion du Word Clean Up Day, la Ville de Banyuls-sur-Mer s'est associée à la traditionnelle sortie éco-citoyenne de l'association Banyuls Rando pour lancer la première « Randonnée Littoral Zéro Déchet Sauvage » et intégrer les 4 plages de la commune au dispositif national de science participative « Adopt'1 Spot ».

Depuis 2022, la Ville de Banyuls-sur-mer organise deux fois par an des opérations de ramassages de déchets abandonnés dans les rues, la plage centrale, le port et la rivière Baillaury avec la startup banyulencque Plastic@Sea. Les déchets collectés font l'objet d'un tri très fin et de comptages, qui permettent à la ville de cibler des actions de prévention « à la source » et de suivre l'évolution des pollutions.

Fin septembre, le club de randonnée Banyuls Rando organise également tous les ans depuis une quinzaine d'année une sortie éco-citoyenne pour ramasser les déchets abandonnés ou échoués sur les criques qui longent le Sentier du Littoral.

Cette année, à l'occasion du Word Clean Up Day, les deux structures ont uni leurs forces pour réaliser une opération unique en son genre sur le Sentier Littoral, de la plage du Sana jusqu'aux criques Tancade : une randonnée ouverte à tous pour ramasser les déchets abandonnés et les caractériser (trier et quantifier poids, volume, type, marques etc). L'événement a rassemblé une quarantaine de participants au total.

Les informations recueillies ont été intégrées dans la base de données de l'organisation MerTerre, qui centralise depuis plus de 20 ans les données des déchets abandonnés sur tout le territoire français afin, notamment, de faire évoluer la réglementation (interdiction des pailles plastiques par exemple).

Ainsi, en effectuant au moins 3 ramassages par an sur la même zone (un « spot »), et en enregistrant les données quantifiées sur la plateforme ZéroDéchetSauvage.org, la ville de Banyuls rejoint le réseau des 700 structures françaises engagées à suivre l'évolution des gisements des déchets à travers le dispositif « Adopt'1 Spot ».

Adopt'1 Spot c'est aussi un outil pédagogique qui permet de sensibiliser les publics et notamment les scolaires aux enjeux des déchets abandonnés. Début décembre, une quarantaine d'élèves du Lycée Léon Blum de Villefranche-de-Lauragais accompagnés par leurs correspondants allemands sont venus réaliser une collecte (6 kg) sur la plage du Sana et son chenal, participant ainsi à enrichir les actions de la Ville.

Un grand merci à eux, tout comme à Banyuls Rando et à tous les bénévoles qui ont participé ou vont participer à nos actions pour protéger les plages de Banyuls, et avec elles toute la Méditerranée.

**ENTREPRISE, ASSOCIATION,
vous souhaitez participer à Adopt'1Spot et
réaliser une collecte de déchets abandonnés
sur une des plages de Banyuls ?**

**Contactez le service Vie Citoyenne et nous
reviendrons vers vous pour vous accompagner dans
l'organisation.**

viecitoyenne@banyuls-sur-mer.com

**Collecte 1^{ère} Rando Zéro Déchet Sauvage
Word Clean Up Day (20 septembre 2025)
EN CHIFFRES.**



24 kg de déchets collectés triés et comptés

PAR SPOTS

- Sana 0,7 kg 2 %
- Elmes 0,93 kg 9 %
- Centrale 7,45 kg 29 %
- Troc 2,9 kg 14 %
- Sentier Littoral 12,1 kg 47 %

TOP 3 DÉCHETS TOUS SPOTS

- 78 % • Mégots (1398)
- 12 % • Emballages alimentaires (217)
- 4 % • Tirettes capsule (65)
- 7 % • Autres (122)

MÉGOTS

- 78 % du total déchets toutes plages
- 13 % du total déchets Sana
- 82 % du total déchets Elmes

- 81 % du total déchets Centrale
- 78 % du total déchets Troc
- 78 % du total déchets Sentier



« Consommer à Banyuls » c'est soutenir le commerce de proximité et la vie du village ! Merci pour votre fidélité et vos achats dans les commerces locaux.

N'OUBLIEZ-PAS DE SUIVRE LA PAGE FACEBOOK & INSTAGRAM DE L'UCAB ! VOUS POURREZ SUIVRE L'ACTUALITÉ DE L'ASSOCIATION MAIS AUSSI CELLE DES BOUTIQUES ADHÉRENTES, ET Y REPÉRER DES IDÉES DE PRODUITS ET DE SERVICES DISPONIBLES LOCALEMENT !

ucab.banyuls

NOËL : Les commerçants de l'UCAB mobilisés et unis pour faire vivre le cœur de ville

Afin d'offrir aux habitants une atmosphère chaleureuse, les commerçants ont choisi de décorer ensemble leurs boutiques et leurs rues, créant une harmonie visuelle et invitant à la promenade et à la découverte. En partenariat avec la mairie, l'UCAB a eu l'initiative d'installer une sonorisation des rues commerçantes où les musiques de Noël ont accompagné les passants tout au long du mois de décembre.



Autre point fort aussi, l'organisation de la course de garçon de café qui a rencontré un franc succès. Une animation originale qui a su créer du lien et susciter rires et applaudissements !



TOMBOLA DE NOËL des commerçants

Le premier tirage au sort aura lieu en janvier à Banyuls avec 700€ de Fé débons à gagner (Bons d'achats utilisables dans le village chez les commerces adhérents à l'UCAB) dont 200€ financés par l'association elle-même et 500€ abondés par la Mairie. Le deuxième tirage au sort aura lieu à la CCI à Perpignan courant février avec d'autres lots d'envergure mis en jeu, comme une voiture ! Bonne chance à tous ceux qui ont participé à cette tombola gratuite.



Bien plus qu'une rifle, c'est un rendez-vous chaleureux, intergénérationnel où habitants et commerçants/artisans se retrouvent dans une ambiance détendue et festive, fidèle à l'esprit du village. Les participants auront la chance de remporter plus de 2.000€ de Fé débons (chèque cadeau) utilisables chez les 70 commerçants adhérents à l'UCAB et des lots offerts par les commerçants locaux. Autant de cadeaux qui font plaisir et qui valorisent le commerce de proximité.

La rifle est ouverte à tous, petits et grands ! Nous aurons encore cette année, une quine spécialement dédiée aux enfants et une buvette sera à votre disposition pour une collation. En venant à la rifle, chacun contribue directement à faire vivre l'économie locale. C'est une manière ludique de soutenir les commerçants, acteurs essentiels de la vie du village tout au long de l'année.

Nous comptons sur votre présence pour partager ce bon moment ! Nous souhaitons que cette rifle devienne un rendez-vous annuel incontournable, symbole de dynamisme et de solidarité.



Contact : ucabanyuls@gmail.com ou directement auprès des membres du bureau

Rédaction UCAB

ON SORT !

Programme partiel, non exhaustif et sous réserve de modifications.

FÉVRIER

Vendredi 23 janvier

Cérémonie des voeux

Dimanche 1^{er} février

Repas des aînés au gymnase.
Vous avez plus de 70 ans ?

Inscription auprès de l'accueil
de la mairie : **04 68 88 00 62**

Du 1^{er} au 15

Exposition Echec et Mat proposée
par le club d'Échecs Banyuls Côte
Rocheuse

Dimanche 1^{er}

- Concert proposé par L'heure Musicale des amis d'Alain Marinaro
- Repas des aînés (voir encadré)

6, 7 et 8

Journées Chemins de l'Exil

Samedi 7 février

- Assemblée générale de Culture et Patrimoine en Côte Vermeille

Dimanche 8

- Ollada et sardanes proposées par El Foment de la Sardana

Mercredi 11

- Conférence : Stéphanie Bertrand "Ce que l'amphioxus peut nous apprendre sur notre tête si complexe" - Les mercredis de la connaissance proposée par Les Amis du Laboratoire Arago

Samedi 14

- Tournoi simultané d'échecs avec Anna Ushenina, championne du monde 2012 proposé par le club d'Échecs Banyuls Côte Rocheuse.

Dimanche 15

- Rifle de l'UCAB

Mercredi 18

- Ciné du mois

Vendredi 20

- Conférence proposée par Culture et Patrimoine en Côte Vermeille

Samedi 28

- Assemblée Générale
du Foment de la Sardana

MARS

Mercredi 4

- Conférence : Laurent Formery, "Où est passée la tête des étoiles de mer ?" - Les mercredis de la connaissance proposée par Les Amis du Laboratoire Arago

Vendredi 6

- Veillées d'antan
- Conférence proposée par Culture et Patrimoine en Côte Vermeille

Dimanche 8

- Concert proposé par L'heure Musicale des amis d'Alain Marinaro

Samedi 14

- Saint Patrick organisée par L'Ouranole et Casa Danse

Mercredi 18

- Ciné du mois

Jeudi 19

- Cérémonie Commémorative Guerre d'Algérie, Maroc et Tunisie

Vendredi 20

- Conférence, proposée par Culture et Patrimoine en Côte Vermeille

Samedi 21

- Bal Country, proposé par les Marendas Dancers 66

DATES À RETENIR !

Samedi 4 avril

Carnaval, préparez vos costumes !

Dimanche 5 avril

Banyuls fête Pâques

Du 11 au 26 avril

2^e Salon de l'Aquarelle

8 mai

Commémoration

Du 20 au 25 mai

Fête de la Nature

23 mai

Tournoi d'Échecs Jeunes

Du 14 au 16 mai

16^e Festival flamenco Ascension Flamenca

5 et 6 juin

11^e Swimrun Côte Vermeille

Mardi 23 juin

Focs de Sant Joan - Saint Jean

Samedi 27 juin

1793 : la légende du Col de Banyuls

Du 9 au 12 juillet

Festa Catalana

Lundi 13 juillet

Banyuls by Night

Mardi 14 juillet

Fête nationale
Ballade de sardanes et Cabaret

Du 17 au 19 juillet

Fête du Puig del Mas

Du 24 au 26 juillet

Sous les galets le Jazz

Du 28 juillet au 1^{er} août

Le Petit Festival de la Côte Vermeille

Du 20 au 23 août

Festa Major - Fête de Banyuls

Samedi 5 septembre

Forum des associations

Dimanche 6 septembre

Vide-greniers

Du 7 au 11 octobre

31^e Vendanges en fête



LES VISITES
GUIDÉES
avec Patricia,
Guide de Pays



Retrouvez l'ensemble
des manifestations
dans l'agenda
WWW.BANYULS-SUR-MER.COM

OPPOSITION

2025 s'est achevée et 2026 commence. Avec un vrai coup de massue...

Ainsi, dans sa lettre aux coopérateurs de décembre 2025, **le Président du GICB a osé mettre des mots sur les maux**. Il y indique qu'« *il a été décidé d'enclencher une mise en redressement dans les prochains mois* ». Mais assure-t-il, la bataille continue : des discussions avec des partenaires potentiels avancent !

Alors... à toutes celles et tous ceux qui sont à la manœuvre, nous adressons nos plus vifs encouragements et nos remerciements pour toute l'énergie déjà déployée et qui sera encore nécessaire. L'avenir de Banyuls est entre vos mains : nous avons confiance dans votre réussite.

... à toutes les viticultrices et tous les viticulteurs coopérateurs du GICB, à vous tous qui œuvrez chaque jour à notre économie, notre paysage, notre sécurité face aux incendies, nous apportons notre soutien. Banyuls, c'est vous : nous savons que vous tiendrez bon !

... à tous les employés du GICB, vous qui êtes inquiets pour vos emplois, nous sommes à vos côtés. Le savoir-faire du GICB, c'est vous : nous savons qu'il sera reconnu !

Ce qui arrive au GICB n'est pas qu'une histoire de mauvaise conjoncture. Oui ! le monde du vin va très très mal ! **Mais on ne peut pas oublier les 20 millions d'euros de dettes du GICB**. On ne peut pas oublier, comme l'indique son Président, le « **surendettement massif** » qui a commencé au début des années 2000 « pour atteindre son paroxysme en 2014 ».

On ne peut pas oublier... **Ou plutôt on ne DOIT pas oublier.**

On ne DOIT pas oublier que la présentation des comptes d'une entreprise, comme celle d'une commune, peut être joliment empaquetée par ceux qui en ont tenu les rênes (ou qui les tiennent encore). On ne DOIT pas oublier que lire ou entendre « les finances sont saines, la situation financière est sereine », ne suffit pas. Il faut se plonger dans les chiffres : ceux issus des documents budgétaires. Ceux qui ne mentent pas.

Or pour notre village, les voici ces chiffres : ils sont écrits dans les documents distribués au Conseil Municipal. Et on y apprend quoi ? Qu'à **fin 2025**, tous budgets confondus (c'est-à-dire celui de la commune, du port, du camping, des parkings), **notre village est endetté à hauteur totale de plus de 14 millions d'euros... soit 10 millions d'euros de dettes supplémentaires qu'en 2020... en 5 ans à peine !**

Non ! On ne DOIT pas oublier...

En vous souhaitant, à toutes et tous, le meilleur pour 2026, et en vous remerciant pour la confiance que vous avez su nous témoigner pendant ce mandat,

Expression des élus d'opposition prévue par la Loi (article L 2121-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales). Texte rédigé par Emmanuelle Fradet, Marc Marti et Myriam Manzanas-Nogues de la liste Ensemble Autrement !



Et si en 2026 on essayait la Paix ?

En ce début d'année, je tiens à vous adresser mes vœux les plus chaleureux de bonheur, de santé et de prospérité. Que 2026 soit pour vous tous une année riche en joies partagées et en réussites collectives.

Plus que jamais, les questions de paix me paraissent essentielles. Dans un monde extrêmement troublé, où il semble à certains que la force brute doive remplacer les relations basées sur le droit et particulièrement le droit international, il est primordial de préserver la concorde et la solidarité qui font la force de notre belle commune. Puissions-nous œuvrer ensemble pour un avenir apaisé, fondé sur le respect et l'entraide.

Je formule le vœu qu'en 2026 Banyuls s'inscrive dans une démarche semblable à celle des villes pour la Paix, comme Alenyà, Cabestany, Céret... et la région Occitanie.

Cette démarche permet aux enfants de se rassembler autour de thématiques créatives et souvent artistiques, et d'apprendre à vivre en tolérance et solidarité. Elle permet dans le même temps aux anciens de témoigner de la cruauté de ce qu'ils ont vécu dans des guerres et de porter haut le respect de l'être humain. De cette manière c'est une lutte indirecte, mais certaine, contre une forme de délinquance issue des visions irréelles des jeux vidéo et qui éloignent les enfants des réalités. Ne vaut-il pas mieux se serrer la main, danser la Sardane que tuer un ennemi virtuel sur sa console ?

Très bonne année à chacune et chacun de vous, dans la sérénité et l'espoir.

Marie-Françoise Sanchez
pour le Groupe
"Banyuls Avenir Citoyen"



DROIT DE RÉPONSE

La situation actuelle du GICB ne peut être analysée sérieusement sans rappeler ce qu'est réellement cette coopérative et le rôle central qu'elle joue pour notre territoire. Le GICB n'est pas seulement un outil économique : il structure plus de 50 % de la production du cru, fait vivre des centaines de familles, entretient des paysages viticoles uniques, participe activement à la prévention des incendies par l'entretien des parcelles et contribue directement à l'attractivité touristique du canton. **Fragiliser le GICB par des prises de position politiciennes revient donc à fragiliser tout un équilibre territorial.**

Lorsque j'ai pris la présidence du GICB en 2004, la situation était déjà extrêmement dégradée. **La coopérative cumulait environ 9 millions d'euros de dettes et affichait des pertes annuelles supérieures à 1,2 million d'euros.** Ces chiffres ne relevaient pas d'une mauvaise conjoncture passagère, mais traduisaient des difficultés structurelles anciennes, liées à l'évolution des marchés, à la baisse de la consommation des vins doux naturels et à l'inadaptation de l'outil de production.

Face à cette situation, le principal établissement bancaire, a clairement posé ses conditions : soit un plan de redressement crédible était engagé, soit les lignes de financement étaient interrompues, ce qui aurait conduit à une cessation de paiement rapide. **Il ne s'agissait donc pas d'un choix politique, mais d'une obligation économique vitale pour préserver la coopérative.**

Le plan de redressement mis en œuvre a reposé sur plusieurs leviers complémentaires. D'abord, une réduction des charges, qui a malheureusement impliqué des licenciements. Ces décisions ont été humainement difficiles, mais elles ont été prises pour sauver l'ensemble de l'outil collectif et éviter une faillite qui aurait été bien plus destructrice pour les coopérateurs et les salariés. Ensuite, une rationalisation du fonctionnement interne et une remise à plat des dépenses ont permis de restaurer progressivement une trajectoire financière plus saine.

Sur le plan commercial, le contexte était particulièrement complexe. La grande distribution, historiquement importante pour les vins doux naturels, connaissait une chute des ventes liée à l'évolution des modes de consommation. Les réseaux export, quant à eux, étaient quasi inexistants ou trop fragiles pour compenser ces pertes. Dans ce paysage difficile, la vente directe aux particuliers, portée notamment par le réseau du Cellier des Templiers, est devenue un axe stratégique majeur, générant un chiffre d'affaires significatif et plus stable.

Parallèlement à ces enjeux financiers et commerciaux, la question de l'outil de production s'est imposée comme un sujet incontournable. La cave de la Banyulencque était devenue inadaptée aux exigences modernes : conditions de travail dégradées, risques pour la sécurité des salariés et non-conformité avec les normes sanitaires en vigueur.

Continuer à produire dans ces conditions aurait exposé la coopérative à des sanctions, voire à une fermeture administrative.

La décision de construire une nouvelle cave a donc été un choix stratégique de long terme **voté à une très large majorité par le conseil d'administration.** Cet investissement, d'un montant de 12 millions d'euros, a été rendu possible grâce à un cofinancement de l'État et de la Région à hauteur de 6 millions d'euros. Il est important de rappeler que ces financements publics n'ont été accordés qu'**après des audits financiers approfondis, attestant de la crédibilité du projet et de la capacité de la coopérative à se redresser.**

Au moment de **mon départ en 2012**, le GICB disposait d'un outil de production moderne, conforme aux normes, d'une production portée à **35 000 hectolitres et d'un chiffre d'affaires avoisinant les 35 millions d'euros.** L'endettement, bien que réel, était maîtrisé et sans comparaison avec la situation antérieure au redressement. Le ratio entre chiffre d'affaires et dette traduisait une entreprise restructurée et viable.

Quatorze années se sont écoulées depuis. Dans une entreprise coopérative, les orientations stratégiques, les choix commerciaux, les décisions d'investissement et la gouvernance évoluent nécessairement. **Faire comme si rien ne s'était passé depuis 2012**, ou chercher à faire porter sur une seule période des difficultés actuelles, relève d'une simplification dangereuse et d'un refus d'assumer collectivement les responsabilités.

Aujourd'hui, le débat devrait se situer ailleurs, l'enjeu est de réfléchir à l'avenir : adaptation aux nouveaux marchés, accompagnement des vignerons, sécurisation financière de l'outil coopératif et mobilisation responsable des acteurs publics. Cela suppose de sortir des postures politiciennes, de respecter le travail accompli et de se concentrer sur l'essentiel : l'avenir de la viticulture et du territoire.

Derrière cette coopérative, il y a aujourd'hui **le désarroi profond de vignerons qui risquent de perdre leur revenu, leur outil de travail et, pour beaucoup, une histoire familiale transmise de génération en génération.** La vigne n'est pas un actif financier que l'on déplace ou que l'on ferme sans conséquences humaines. C'est une vie, un engagement quotidien, souvent au prix de lourds sacrifices.

Jean-Michel SOLÉ
Maire de Banyuls-sur-Mer





CÉRÉMONIE DES VOEUX

Vendredi 23 janvier

à partir de 18 h

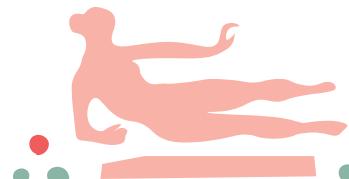
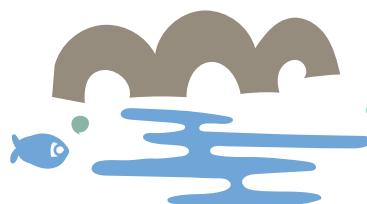
SALLE BARTISSOL



Jean-Michel SOLÉ
et son Conseil Municipal

vous présentent leurs
Meilleurs voeux

2026



Banyuls
SUR-MER



Cultivons ce qui nous relie.